

OFFICE DE TOURISME GRANVILLE

TERRE ET MER

COMITÉ DE DIRECTION

PROCÈS VERBAL – SÉANCE DU 6 février 2024

Le Comité de Direction de l'EPIC, Office de Tourisme Granville Terre et Mer, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de communes à Granville, le mardi 6 février 2024 à 18h, sous la Présidence de Mr PEYRE Michel (Vice-Président).

Présents en qualité de titulaire : Mr SORRE Stéphane, Mr PEYRE Michel, Mme LE JOSSIC Annaïg (en visioconférence), Mr NAVARRET Alain, Mme COUPEL-BEAUFILS Valérie, Mr PAYEN Jean-Paul, Mme GRANDET Florence, Mr BAILLEUL Hugo, Mr BELGHAZI Rodolphe, Mr CLERAUX Sylvain, Mme RICHART Brigitte.

Présents en qualité de suppléant participant au vote : Mr DESQUESNES Philippe en remplacement de Mme FAGNEN Gaëlle, Mr LETENNEUR Philippe en remplacement de Mme HERSENT Catherine, Mr HULINE Marc en remplacement de Mme BABILONI Eloïse.

Présents en qualité de suppléant ne participant pas au vote :

Absents titulaires excusés : Mme FAGNEN Gaëlle, Mr BRIERE Alain, Mme HERSENT Catherine, Mme MARGUERITE-BARBEITO Françoise, Mr BENA Olivier, Mme BABILONI Eloïse, Mr ROBAEY Olivier et Mr BETTON Pierre.

Absents suppléants excusés : Mme MIGNOT Laurence, Mr JULIENNE Jean-Marc, Mr DURIER Jérémy, Mr LERIQUIER Rémi, Mme GOUJAT Florence, Mr LECUREUIL Daniel, Mme JULIEN-FARCIS Sophie, Mme GATE Sylvie, Mr MANSOUR Miloud, Mme DIODATI Estelle, Mr VIGOT Cédric, Mr MARTIN Sylvain, Mr GIRON Cédric, Mr SOUDRY Thierry, Mme BEGUIER Estelle et Mme JULIENNE Antonina.

Date de convocation : 26 janvier 2024.

Le nombre de membres en exercice étant de 14, les membres présents forment la majorité.

Secrétaire de séance : Mme COUPEL-BEAUFILS Valérie.

Le Vice-Président, Mr PEYRE ouvre la séance à 18h avec 14 membres présents dont 14 votants.

Le Vice-Président commence par présenter les délibérations.

La proposition de mise en place d'un mécénat de compétence qui consiste en la mise à disposition de personnel de l'OTI au regard de ses compétences à une association d'intérêt général en phase avec ses propres valeurs est présentée.

La directrice adjointe précise que la formation dispensée en amont par l'association Avril qui serait bénéficiaire de ce mécénat se ferait sur la base du volontariat du personnel acceptant, dans un volume horaire annuel encore à préciser. A l'étonnement de quelques membres du Codir relatif à l'élargissement des missions /interventions de l'OTI, le Vice-Président précise que l'information des touristes est une mission de base de l'OTI, la sensibilisation n'en étant qu'une évolution nécessaire au regard de l'impact du tourisme. La directrice confirme qu'au regard des enjeux de territoire, il est nécessaire que l'OTI conforte son rôle de sensibilisation, d'éducation à la Destination, avec diffusion des clés de lecture, aussi bien auprès des touristes que des habitants, ce qui est en phase avec ses valeurs d'entreprise, la RSE et dans le cadre de Green Destination. Pour répondre à Mme GRANDET, ces actions viendraient en renfort des animations qui sont déjà organisées par les mairies, offices culturels et autres associations déjà bien impliquées sur ce

sujet. Le choix de l'association Avril a été déterminé suite aux expériences de formation et sorties estran déjà organisées ces dernières années pour former les conseillers au séjour au bon discours à tenir à l'accueil. La convention serait signée pour 3 ans maximum mais ces actions sont expérimentales et pourront être réorientées au besoin. Mme COUPEL-BEAUFILS ajoute qu'Attitude Manche est aussi dans cette démarche de réduire « l'empreinte du tourisme » et impliquer l'habitant avec la mise en place d'« Equinoxe ». Mr NAVARRET suggère de modifier le titre de ce mécénat pour ne pas créer d'ambiguïté quant au rôle des uns et des autres en indiquant « connaissance de l'estran » ou médiation. Les membres du Comité de Direction valident le fait de nommer cette action : **« Mécénat compétences sur la médiation de l'estran », et d'associer les autres acteurs de cette médiation au point presse.**

Délibération n°2024-01

Mécénat compétences Médiation de l'estran

L'OTI propose la mise en place d'un Mécénat de compétences Médiation de l'estran.

Le mécénat de compétences permet aux salariés d'apporter leurs compétences professionnelles ou humaines pour réaliser des actions d'intérêt général auprès d'associations, sur leur temps de travail. Différentes mises en œuvre sont possibles :

- Prestation de service : l'entreprise s'engage à réaliser une mission déterminée, qu'elle va piloter seule, au profit d'un organisme d'intérêt général.
- Prêt de main d'œuvre : L'entreprise met à disposition d'un organisme éligible au mécénat un ou plusieurs salariés. C'est l'organisme qui pilote la mission et qui peut faire figure d'autorité fonctionnelle dans ce cadre.

Le mécénat de compétences est à distinguer du bénévolat (ou bénévolat de compétences) qui consiste pour un individu à donner de son temps personnel à une organisation à finalité sociale. Au regard des savoir-faire et engagement de l'équipe de l'OTI dans la sensibilisation du public, et des besoins de l'Association Avril, qui manque de moyens sur le terrain dans son action de « Médiateur de l'estran », notamment à l'occasion des grandes marées pour la sensibilisation des pêcheurs à pieds, il est proposé que cette première expérimentation leur soit dédiée.

L'Association Avril, association de loi 1901 une association agréée d'éducation à l'environnement, à l'écocitoyenneté et à la mobilité internationale, reconnue d'intérêt général (Art 25-1, loi du 12/04/2000). Elle appuie son action sur des fondements de démocratie, de respect et d'enrichissement mutuel, de laïcité et d'indépendance. Aidée par des bénévoles et des adhérents, en partenariat avec le tissu associatif régional, l'équipe d'AVRIL construit des projets à partir de L'Aquascole, un lieu pour comprendre l'environnement à Saint-Pierre-de-Coutances, en bordure de la rivière La Souilles. AVRIL propose, depuis 1983, ses compétences pour faire connaître et aimer, par des pratiques participatives, le bocage et le littoral de la Manche, ainsi sensibiliser les populations à la protection et la valorisation des milieux et de la biodiversité des territoires qu'elles fréquentent. En transmettant les savoirs et les savoir-faire locaux, en partageant les approches d'éducation à l'environnement et à l'écocitoyenneté européennes avec celles du bassin méditerranéen, AVRIL forme les jeunes à devenir des citoyens, acteurs et responsables.

La stratégie opérationnelle permettra de définir un processus de coordination entre l'OTI et la structure accueillante et de poser des règles et objectifs clairs (combien de jours, combien de temps, combien de sites, quelle période, etc.) pour les salariés de l'OTI.

NB : il importe qu'aucune des parties prenantes ne pâtisse d'une expérience de mécénat de compétences.

Une formation dédiée va être mise en place avec un calendrier largement partagé et une méthode indicative d'évaluation permettant d'éviter toute déconvenue. Deux documents

conditionneront le prêt de main-d'œuvre à but non lucratif : l'avenant au contrat de travail et la convention de mécénat.

Monsieur Le Vice-Président demande l'avis du Comité de Direction,
Le Comité de direction, par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,
DECIDE

- **D'APPROUVER le Mécénat de compétences Médiation de l'estran**
- **DE DONNER tous pouvoirs à la directrice pour l'exécution de la présente délibération**

Le Vice-Président présente ensuite l'Avenant à la délibération 2016-035 : Création de la régie d'avance et de recettes.

Délibération n°2024-02 | Avenant à la délibération 2016-035 : Création de la régie d'avance et de recettes

Pour donner suite à un échange avec la Trésorerie de Granville, afin de mettre l'OTI en conformité de la réglementation en matière de régie d'avance et de recettes, il est nécessaire de :

- Modifier l'adresse postale de l'Office de Tourisme de Granville Terre et Mer avec la nouvelle adresse au 2 Rue Lecampion à Granville dans le tableau annexe.
- Augmenter le fond de caisse du BIT de Granville à 250€ contre 60€ ce jour. En effet le fond de caisse de la régie principale doit être supérieur à la somme des fonds de caisse des sous régies (60€ x 4 BIT = 240€).

Monsieur Le Vice-Président demande l'avis du Comité de Direction,
Le Comité de direction, par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,
DECIDE

- **D'APPROUVER l'Avenant à la délibération 2016-035**
- **DE DONNER tous pouvoirs à la directrice pour l'exécution de la présente délibération**

Comme suite à l'envoi du rapport d'activité dans son intégralité, ainsi que sa synthèse qui sera présentée en Conseil Communautaire, la vidéo du Rapport d'activités 2023 est diffusée au membres du Codir. Le Comité de Direction souligne à nouveau la richesse et qualité du travail de l'équipe de l'Office de Tourisme.

Guillaume CROMER, Directeur de ID-Tourisme, intervient ensuite pour présenter la 2^{ème} phase de l'élaboration du Schéma d'équilibre touristique pour lequel il est missionné par la Communauté de communes aux côtés de la start-up « Murmurations ». Les 4 scénarii de posture générale possibles de ce schéma sont présentés, étant entendu que les 4 seront intégrés au Schéma mais qu'une coloration principale, portage politique affiché, est nécessaire pour une plus grande lisibilité de l'action.

L'orientation retenue par le Copil du Schéma fin février, sera présentée en Commission tourisme, puis en Bureau communautaire en mars pour validation avant la troisième phase d'élaboration du plan d'actions. Ce Schéma feuille de route de la politique globale de GTM impliquera le pilotage de nombreuses actions à l'échelle du territoire et au-delà, pour lesquelles parfois l'OTI sera pilote, parfois ressource ; il ne s'agit en effet pas du plan d'actions l'OTI. Pour autant, ce schéma orientera naturellement les missions l'OTI pour les prochaines années, et son rôle devra

être clarifié. La convention d'objectifs entre l'EPCI et l'OTI sera d'ailleurs présentée en adéquation avec le Schéma qui sera soumis au vote du Conseil Communautaire en juin 2024.

Après présentation de ces scénarii, Mr CROMER demande aux membres du Comité de Direction s'ils ont une appétence pour l'un d'entre eux :

1. Comment équilibrer tourisme et économie territoriale en particulier sur la place des habitants et la pression foncière ?
2. Comment tendre vers un tourisme bas carbone ?
3. Comment développer l'avant-pays (rétro-littoral) pour rééquilibrer le tourisme sur l'ensemble du territoire ?
4. Comment prendre en compte le vieillissement des visiteurs actuels dans la posture de la prochaine stratégie ?

Après une phase d'échanges, il en ressort que le 2^{ème} scénario sur le bas carbone, bien qu'ambitieux et pertinent par rapport aux engagements du territoire déjà, semble le plus compliqué à mettre en place au regard des leviers dont le territoire dispose lui-même. Les autres axes ont du sens par rapport aux ambitions du projet de territoire, avec une préférence qui s'oriente vers l'axe 1 déjà plus amorcé, mais qui sous-tend des sujets de gouvernance à ne pas minimiser, quand bien même la transversalité est déjà un acquis entre GTM et l'OTI tel que démontré par Green Destinations. Mr SORRE ajoute que l'hospitalité passe par le positionnement de l'habitant en cœur de cible et qu'elle ne fonctionne pas sans l'axe 4, élément majeur du projet de territoire. Mme RICHARD conforte que les habitants sont le plus souvent les prescripteurs du Musée Dior pour exemple, mais sans le connaître eux-mêmes, ils consomment peu l'offre du territoire.

Pour répondre à Mr JULIENNE à qui ces discussions remémorent la création de l'agence d'attractivité manchoise, ce schéma va en effet nécessiter de clarifier le rôle voire le nom de l'OTI.

Les membres du Codir sont invités à remonter leur avis à l'issue de la réunion s'ils le souhaitent, ces sujets impliquant un temps de maturation nécessaire, par le biais de l'OTI ou directement à Mr Cromer à guillaume@id-tourisme.fr

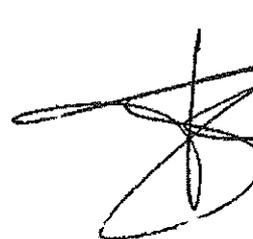
Fin de séance 20h.

**Acte rendu exécutoire après transmission en
Sous-Préfecture et Publication
Le 07/02/2024**



**Le Vice-Président de l'EPCI
Michel PEYRE**

**Fait et délibéré à Granville,
Le 07/02/2024**



**LA secrétaire de séance
Valérie COUPEL-BEAUFILS**